

COMMUNE DE VASELAY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 10 octobre 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de VASELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LÉGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 04/10/2024

Nombre de conseillers présents : 8

Affichage convocation : 04/10/2024

Nombre de conseillers votants : 10

Présents : Jean-Luc LÉGER, Maire – Emilie BIGRAT, 1^{ère} adjointe – Cyril GRILO, 2^{ème} adjoint
Florence PETITJEAN, 3^{ème} adjointe – Gaëlle FAUCARD – James PETITJEAN – Nadine EUDE-COULON – Séverine REY.

Absents excusés : Tony DALLOIS ayant donné pouvoir à Emilie BIGRAT – Marie LOISY ayant donné pouvoir à Gaëlle FAUCARD.

Absents : Loïc NOBILET – Roselyne CRETIN – David TAUBAN.

Cyril GRILO est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal du 10 octobre 2024 ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation Procès-Verbal séance du 26 août 2024
- 2) Fonds Solidarité Logement 2024 : Convention 2024 avec le Conseil Départemental.
- 3) Budget 2024 : Décision modificative (Intégration des biens sans maître).
- 4) Communauté de communes Terres du Haut Berry :
 - Convention de remboursement des frais de transport au Complexe sportif Cathy Melain pour la période du 04 septembre 2023 au 5 juillet 2024.
 - Convention de remboursement des frais de transport au Complexe sportif Cathy Melain pour la période du 02 septembre 2024 au 4 juillet 2025.
 - Convention pour la réalisation de prestations de services dans le cadre du fonctionnement du service assainissement collectif.
- 5) Cession à titre gratuit d'une concession au cimetière destinée à recevoir un cénotaphe.
- 6) Dénomination du chemin de Detry
- 7) Questions diverses

4-3) Convention pour la réalisation de prestations de services dans le cadre du fonctionnement du service assainissement collectif – Délibération n°2024 32

M. le Maire soumet au conseil municipal la convention pour la réalisation de prestations de services entre la commune de Vasselay et la communauté de communes terres du Haut Berry. Cette convention prendra effet au 1er janvier 2024 et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

5) Cession à titre gratuit d'une concession au cimetière destinée à recevoir un cénotaphe – Délibération n°2024 33

Dans le cadre du déplacement du cénotaphe Villaudy (anciennement situé à l'intersection route de St Georges / route de Méry-ès-Bois), M. le Maire propose au conseil municipal de céder à titre gratuit, une concession perpétuelle au cimetière à l'association du 95ème de ligne, en charge du souvenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette cession et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6) Dénomination du chemin de Detry – Délibération n°2024 34

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la procédure d'élaboration du tableau de classement des voies communales, il convient de nommer le chemin reliant la route de Fussy au lieu-dit « Detry ».

M. le maire propose le nom de "Chemin de Detry"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la dénomination "Chemin de Detry "
- Charge M. le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

7) Questions diverses

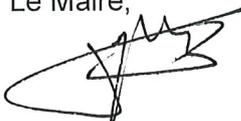
→ M le Maire informe le conseil :

- La rétrocession du lotissement des Sarrasines est finalisée d'un point de vue technique, le dossier est en cours chez le notaire.
- La rétrocession du lotissement du Domaine du Pré est toujours bloquée, il manque toujours des documents (en attente du lotisseur).
- De son refus notifié à la société ENSIO (mandatée par ORANGE) pour l'implantation d'un pylône téléphonique (proche du terrain multisports). La société prendra contact avec un particulier qui possède une zone adaptée.
- Nature 18 propose, le samedi 12 octobre à 15h00, à la Fontaine de Cierge, une animation sur le thème de l'eau et des animaux aquatiques.
- L'association Repair Café demande à pouvoir bénéficier d'une journée de location gracieuse du CSC (accord du conseil).
- Une journée de formation « Forêt et rôle des élus dans un contexte de changement climatique » est organisée le 17 octobre à Bannegon.
- Les travaux de construction de la future cantine avancent bien et sont de bonne qualité. Assistant au maître d'ouvrage pour les travaux de cantine : SEM TERRITORIA, nous en sommes au 5^{ème} interlocuteur.
- Un jeune Vasselayaisien a fait une demande écrite auprès de la mairie pour la construction d'un Pump track (piste VTT/BMX) sur la commune (réflexion à renouveler en 2026).

- M. le Maire suggère à chacun une réflexion sur les économies budgétaires.
 - Le contrat avec EDF a été signé pour 2025 afin de bénéficier d'une tarification avantageuse.
- Cyril GRILO est allé prendre possession du panneau routier estampillé « Village Très Haut Débit – Commune fibrée » offert par Berry numérique. Il est possible d'en commander d'autres au prix de 50€ pièce.
- Gaëlle FAUCARD informe que l'utilisation des locaux communaux aux abords du stade de foot devraient être utilisables par les autres associations de Vasselay.
- James PETITJEAN informe que le cadre de l'opération « Plantons le décor », une zone proche du cimetière a été défrichée. Un verger participatif devrait y voir le jour. Des arbres fruitiers et des bosquets seront livrés au mois de décembre.
- Il informe également le conseil que des étudiants de l'IUT sont venus visiter les locaux de l'ancien bar pour réfléchir sur des sujets de réhabilitation.
- M. le Maire :
- Dans le cadre « plan mobilité », trois véhicules en auto partage seraient retenus sur l'ensemble de la CCTHB : Azy, Sainte Solange et Vasselay devraient être équipées d'une voiture électrique.
 - Les bornes d'auto consultation médicale que l'on peut trouver dans certaines communes ne sont pas rentables et devraient disparaître. Le Conseil Régional voudrait poursuivre le développement de la construction de maisons de santé avec des médecins salariés (financement de la commune : locaux et entretien).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,


Jean-Luc LÉGER



Le Secrétaire de séance,


Cyril GRILO